

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, BOINNARD MORALLET Laurence, BOULAKBECHÉ Sabrina et COMTE Marie-Christine.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michael, MUGNIER Jean Marie, VULLIEZ Alain, ROSSET Bernard et MAXIT Aurélien.

Absent excusé :

- Mme DAGUIN Océane

Mme DAGUIN Océane donne pouvoir à Mr ROSSET Mickael.

La séance est ouverte à 20h06. Elle est ouverte par Monsieur MORAND Jean Claude, maire sortant de la commune de Seytroux.

Monsieur le Maire remercie les élus sortants pour le travail réalisé tout au long des 6 années et félicite la nouvelle équipe pour leur brillante élection.

Ordre du jour :

- Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du maire et des adjoints
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Délégation au maire
- Indemnités des élus
- Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le maire MORAND Jean Claude ouvre la séance d'installation du nouveau conseil municipal et donne la parole au doyen de l'assemblée Monsieur Mugnier Jean Marie.

Mr MUGNIER Jean-Marie, membre le plus âgé du conseil municipal, prend la présidence de la séance.

Mr ROSSET Mickael est désigné secrétaire de la séance.

1. P.V d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de adjoints

Mr MUGNIER Jean-Marie procède à l'appel nominal des membres du conseil ; il dénombre 14 conseillers présents, une conseillère excusée et une procuration. Il constate que la condition de quorum est remplie et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Sont désignés comme assesseurs Erika ROSSET et Michael VAUTHAY.

Mr MORAND Jean-Claude présente sa candidature. Seule candidature présentée.

Le conseil municipal vote et Jean-Claude MORAND est élu maire à l'unanimité.

Jean Claude MORAND propose au conseil municipal le compte rendu du 14 février 2026. Celui-ci est présenté par le doyen Jean Marie MUGNIER et mis au vote. Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Mr le maire propose au conseil municipal de fonctionner à 2 adjoints. La loi oblige un adjoint minimum. Un nombre maximum de 4 adjoints est légalement possible (30% de l'effectif légal de conseillers). Une organisation générale est présentée aux élus. Des délégués seront désignés ultérieurement pour assurer certaines missions.

Le conseil municipal délibère et fixe à l'unanimité le nombre d'adjoints à 2.

3. Election des adjoints

Mme BOYAT Sylvie propose la liste suivante.

- 1^{er} adjoint : BOYAT Sylvie
- 2^e adjoint : ROSSET Mickael

Mr le maire propose au conseil municipal un temps de réflexion pour le dépôt d'éventuelles listes supplémentaires.

Aucune autre liste n'est déposée.

Le conseil municipal vote : BOYAT Sylvie et ROSSET Mickael sont élus 1^{er} et 2^e adjoint à l'unanimité.

4. Délégations au maire

Mr le maire énumère l'ensemble des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Le conseil municipal délibère et charge à l'unanimité Mr le maire de l'ensemble des délégations.

5. Indemnités des élus

Mr le maire expose les indemnités légales de fonction attribuées au maire et aux adjoints.

FONCTION	TAUX APPLIQUE (pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)	MONTANT MENSUEL BRUT
MAIRE	44.3 %	1 821 €
Adjoints	11.77 %	484 €

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité les indemnités attribuées au maire et aux adjoints.

6. Lecture de la charte de l' élu local

Mr le maire lit la charte de l' élu local.

7. Questions diverses et calendrier

Mr le maire propose de garder le jour du vendredi pour les réunions de conseil municipal.

Laurence BOINNARD MORALLET aborde le thème du conflit d'intérêt afin d'informer les élus sur le risque encouru. Elle se propose d'être porte-parole d'une commission d'étude. Alain VULLIEZ se propose pour être membre de cette commission.

Une réunion d'urbanisme est prévue le vendredi 27 mars avec les membres de la commission de l'ancien mandat et tous les élus intéressés.

La séance est clôturée à 22h20.